



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Projet de ferme aquacole à Verdon-sur-Mer

Question écrite n° 18027

### Texte de la question

M. René Pilato interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet de ferme aquacole de l'entreprise Pure Salmon à Verdon-sur-Mer. Une ferme-usine prévoyant de produire 10 000 tonnes de saumon par an est prévue à Verdon-sur-Mer. Le fait que l'entreprise qui pilote le projet, Pure salmon, se trouve à Abu Dhabi questionne quant aux débouchés du poisson ainsi élevé alors que les limites planétaires poussent à privilégier les circuits courts. La provenance des œufs contredit à elle seule cet objectif. Ils seront transportés d'Europe du Nord par avion. L'exploitation devrait s'étendre sur 14 hectares (soit 19 terrains de foot). Sa consommation quotidienne en eau est estimée à 3 300 m<sup>3</sup> (soit celle d'une ville de 10 000 habitants) et 25 tonnes de boues humides seraient engendrées, un volume comparable à l'élevage de plusieurs milliers de porcs. En parallèle de cette consommation, 3 500 m<sup>3</sup> d'eaux usées seraient rejetés chaque jour, pour le renouvellement de l'eau des bassins réfrigérés. Or le site est entouré de zones protégées par des lois nationales ou des directives européennes en raison de leur riche patrimoine naturel. Si l'entreprise met en avant le nombre de 250 emplois créés, leur nature n'est cependant pas précisée. On ne sait pas à ce stade s'il s'agirait de contrats durables ou en intérim, à temps plein ou partiel. De plus, ce chiffre n'est pas en adéquation avec ceux avancés dans le cadre de projets similaires. Ainsi, le projet de Smart Salmon à Guingamp ne prévoit que 110 emplois pour une production identique de 10 000 tonnes par an. Enfin la surface attribuée à chaque poisson interroge fortement sur sa conformité avec les exigences visant le bien-être animal : 70 kg de saumons seraient concentrés au m<sup>3</sup> soit une feuille A4 par poisson quand le label rouge limite la densité de 15 à 20 kg par m<sup>3</sup>. L'entreprise est d'ailleurs engagée dans une course pour obtenir la validation de son projet avant l'adoption d'une réglementation européenne sur le bien-être animal concernant notamment les poissons d'élevage et envisagée à l'horizon 2027. Cette réglementation relèvera sans aucun doute les seuils au-delà desquels le bien-être animal ne serait pas assuré. Il y a effectivement un réel sujet. En mars 2024, on apprenait que pour l'année 2023, 62,8 millions de saumons sont morts dans les fermes piscicoles norvégiennes, cette mortalité touchant les élevages sur les côtes ou au sein des éclosiers à terre. Cette mortalité atteint parfois 25 % des élevages du fait des maladies et parasites ainsi que du stress subi par les poissons lors des traitements pour prévenir cette mortalité. Plutôt que d'envisager de tels projets, la France doit s'engager durablement dans une réduction de consommation de protéines animales au risque de voir se développer de tels projets ou le développement de la pêche minotière. À cet égard, 20 % de la pêche mondiale sert à l'alimentation animale du fait des farines de poisson utilisées pour nourrir l'élevage. L'élevage intensif sert une logique de destruction généralisée des écosystèmes. La façon de consommer doit respecter la nature et on doit s'astreindre à ne pas prélever plus que la nature ne peut reconstituer. L'État doit délivrer une dérogation afin que l'eau prévue pour laver les saumons, initialement impropre à la consommation, puisse être utilisée dans le *process* envisagé par Pure Salmon. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de la délivrer et si de l'argent public sera fléché vers ce projet écocide.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Pilato](#)

**Circonscription :** Charente (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18027

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

**Ministère attributaire :** [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [28 mai 2024](#), page 4205

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)